

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**ARRETE DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N°AP 2023-017

DELEGATION DE SIGNATURE

Anne-Sophie GAUMOND

**Responsable du service agriculture et
milieux naturels**

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'organigramme des services de Roannais Agglomération ;

Considérant le volume d'affaires traitées et dans un souci d'efficacité du service à rendre aux usagers ;

Considérant que Madame Anne-Sophie GAUMOND exerce les fonctions de Responsable du service agriculture et milieux naturels au sein de Roannais agglomération ;

Certifié exécutoire	11 AVR. 2023
Reçu en préfecture	04 AVR. 2023
Publié	11 AVR. 2023
Notifié	04 AVR. 2023

ARRETE

ARTICLE 1:

Délégation est attribuée à **Anne Sophie GAUMOND** en sa qualité de responsable du service agriculture et milieux naturels pour la signature :

- des bons de commande et acceptation de devis inférieurs à 4 000 € HT pour les achats relatifs à son service ;

ARTICLE 2 :

Le bénéficiaire de la présente délégation agit **sous la surveillance et la responsabilité du Président**. Sa signature déléguée devra toujours être précédée de la mention suivante :

Le Président,
pour le Président et par délégation,
La Responsable du service agriculture et milieux naturels
Anne-Sophie GAUMOND

ARTICLE 3 :

La présente délégation prendra effet dès que l'arrêté sera exécutoire et pour la durée de mandat du Président. Elle cessera de produire effet à compter du jour où son bénéficiaire cessera d'exercer ses fonctions au titre desquelles elle a été consentie ou en cas d'abrogation.

ARTICLE 4 :

Le directeur général de Roannais Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à M. le Sous-Préfet ;
- notifié à l'intéressée,
- publié sur le site internet de Roannais Agglomération.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Notifié à Anne-Sophie GAUMOND



Yves NICOLIN,



Président,
Maire de Roanne